



AVIS A LA BATELLERIE

Relatif à l'organisation de la navigation sur la rivière Baïse gersoise pour la période du 1er avril au 31 octobre 2026.

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2000 portant Règlement Particulier de Police de Navigation sur la rivière Baïse, du port de VALENCE-SUR-BAÏSE au port de CONDOM et du port de CONDOM jusqu'à la limite nord du département du Gers.

VU l'avis à la batellerie en date du 31 mars 2026 fixant les conditions de la navigation sur la rivière Baïse Gersoise entre le port de VALENCE-SUR-BAÏSE et la limite nord du département du Gers, en direction du Lot & Garonne, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

ARTICLE UNIQUE

En raison d'une baisse du niveau d'eau (—60 cm) au port de Valence-sur-Baïse jusqu'à l'écluse de Flaran, le tirant d'eau réglementaire n'est plus respecté. Par conséquent, la rivière Baïse gersoise est fermée à compter de ce jour (9h00) à la navigation de plaisance depuis la double écluse manuelle de Graziac (sortie du canal amont de l'écluse) jusqu'au port de Valence-sur-Baïse et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Néanmoins, la rivière Baïse gersoise reste navigable en venant du Lot & Garonne en passant les écluses d'Autièges, Beauregard, Peyrouthéou, port de Condom jusqu'à la double écluse manuelle de Graziac (sortie du canal amont de l'écluse).

Fait le 17/09/2026 À Auch

Le Président,

Par déléation,

La Directrice Routes et Mobilités

Nathalie ROUGEOREILLE